



Droits de succession déductible d'une éventuelle plus value

Par **bam48**, le **06/08/2011 à 16:59**

Bonjour,

Lors d'une succession l'estimation d'un bien immobilier a donné lieu à des droits de succession à payer. Lors de la vente de ce bien le montant de ces droits est il déductible de la plus value réalisée ?

Merci

Par **mimi493**, le **06/08/2011 à 17:25**

non, vous devez calculer la plus-value en fonction de la valeur déclarée lors de la succession (ce qui peut revenir plus cher que les droits de succession, d'où le piège de sous-évaluer un bien lors d'une succession)

<http://www.onb-france.com/familia/Rectifier-la-declaration-de.html>